



Saint-Florent, le 11 avril 2023

ARRETE DE CIRCULATION PIETONNE
Lieu-dit Tettola
Du 01/02/2023 au 19/05/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L2213-2

VU le Code de la Route, notamment les articles R36, R37-1 et R225, ensemble le décret N° 62-1179 du 12 octobre 1962

VU la demande de Monsieur HARAMY Karim, société SAS 2C Rénovation, en date du 11 avril 2023.

CONSIDERANT Les travaux de construction de l'hôtel « Cap Marchini » situé Route de Patrimonio lieu-dit Tettola, qui se dérouleront du 01 février 2023 au 19 mai 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation piétonne sera interdite sur le trottoir devant l'hôtel « Cap Marchini » situé Route de Patrimonio lieu-dit Tettola, pour des travaux de construction du 01 février 2023 au 19 mai 2023.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace celui du 11 janvier 2023.

ARTICLE 3 : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Clémence CLIMETA